



Comment fonctionne la procédure d'injonction de payer européenne ?

Actualité législative publié le 03/12/2024, vu 119 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

L'injonction de payer européenne est destinée au recouvrement d'une somme d'argent due par un particulier ou un professionnel installé dans un autre État de l'Union européenne.

L'injonction de payer européenne est destinée au recouvrement d'une somme d'argent due par un particulier ou un [professionnel](#) installé dans un autre État de l'Union européenne.

a) Conditions

La procédure doit être utilisée lorsque les faits sont clairs et que le client n'a aucun intérêt à contester la demande (par exemple, une marchandise livrée mais non payée).

Il n'y a pas de montant minimum ou maximum imposé. L'intervention d'un avocat n'est pas obligatoire, et les frais de la procédure sont à la charge de la partie perdante.

La procédure est régie par les articles 1424-1 à 1425 du Code de procédure civile.

b) Procédure à suivre

Étape 1 : Dépôt du formulaire de demande

Pour engager une demande, remplissez le formulaire disponible sur le site européen e-Justice (sélectionnez "Formulaire A – Formulaire de demande") : [Formulaire pour l'injonction de payer européenne](#)

Étape 2 : Examen de la demande

Le tribunal compétent vérifie si les conditions de recevabilité sont remplies et si la demande semble fondée. Si nécessaire, le juge peut vous demander de compléter ou de rectifier votre demande en utilisant le formulaire B.

Le juge peut également modifier votre demande en utilisant le formulaire C, qu'il soumettra à votre

approbation préalable. Si vous acceptez les modifications, le tribunal délivrera une injonction de payer européenne. Si vous refusez, le juge rejettera la demande dans son intégralité.

Enfin, le juge peut rejeter immédiatement votre demande et vous transmettre le formulaire D, expliquant les motifs de ce rejet.

Étape 3 : Délivrance de l'injonction de payer européenne

Si le tribunal accepte votre demande, il doit délivrer l'injonction de payer européenne dans un délai de 30 jours.

Le juge envoie une copie de l'injonction de payer aux deux parties à l'aide du formulaire E. Il informe également votre client des deux options disponibles : accepter l'injonction (et effectuer le paiement) ou s'y opposer.

Étape 4 : Délai d'opposition de 30 jours

Votre client dispose de 30 jours pour faire opposition en renvoyant le formulaire F au tribunal compétent. Il n'est pas nécessaire de fournir les motifs de la contestation.

En cas d'opposition, le tribunal compétent poursuivra la procédure judiciaire habituelle, sauf si vous avez demandé que celle-ci soit arrêtée.

Étape 5 : Exécution de la décision

Une fois le délai pour faire opposition expiré, le tribunal déclare l'injonction de payer européenne exécutoire à l'aide du formulaire G. À partir de ce moment, l'injonction de payer ne peut plus être contestée par votre client, sauf exceptions.

Avant de lancer la procédure d'exécution, adressez d'abord une lettre recommandée à votre client lui demandant de respecter la décision du juge. S'il ne se conforme pas volontairement, vous pouvez entamer la procédure d'exécution auprès des autorités compétentes de son pays.

Pour ce faire, envoyez à l'autorité compétente :

- Une copie de l'injonction de payer européenne, telle que déclarée exécutoire.
- Une traduction de l'injonction, réalisée par un traducteur agréé, dans l'une des langues officielles du pays d'exécution du jugement.

Notre guide complet pour recouvrer vos factures impayées rapidement et efficacement :
[Récupérer une facture impayée 2025](#)

Récupérer une facture impayée 2025



Vous avez une facture qui tarde à être payée, mais vous avez besoin d'aide pour savoir quelles démarches entreprendre ?

Mise en demeure, lettre de relance, pénalités de retard, injonction de payer, assignation en paiement... Nous vous expliquons quelle est la démarche la plus adaptée à votre situation !

 Je télécharge mon guide →

Sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
- [Factures : mode d'emploi](#)
- [Devis : mode d'emploi](#)
- [Guide pratique de la SAS et de la SASU 2023-2024](#)
- [Guide pratique de la SARL 2022-2023](#)
- [Guide pratique du chef d'entreprise 2023](#)
- [Comment faire face à un impayé ?](#)
- [Quel recours contre une facture impayée ?](#)
- [Comment recouvrer une petite créance \(moins de 5 000 €\) ?](#)
- [Comment recouvrer une facture impayée à l'étranger ?](#)
-

Quel est le délai maximum pour régler une facture ?

- Quel délai de prescription pour une facture ?
- Que faire lorsqu'un client rencontre des difficultés à payer sa facture ?
- Comment obtenir un délai de grâce ?
- Comment obtenir un délai de paiement ou une remise de dette de l'URSSAF ou des impôts ?
- Droit de rétention en cas d'impayé : conditions et procédure
- Comment contester une facture ?
- Que faire en cas de litige commercial ?